

Prise de vue semi-aérienne du site

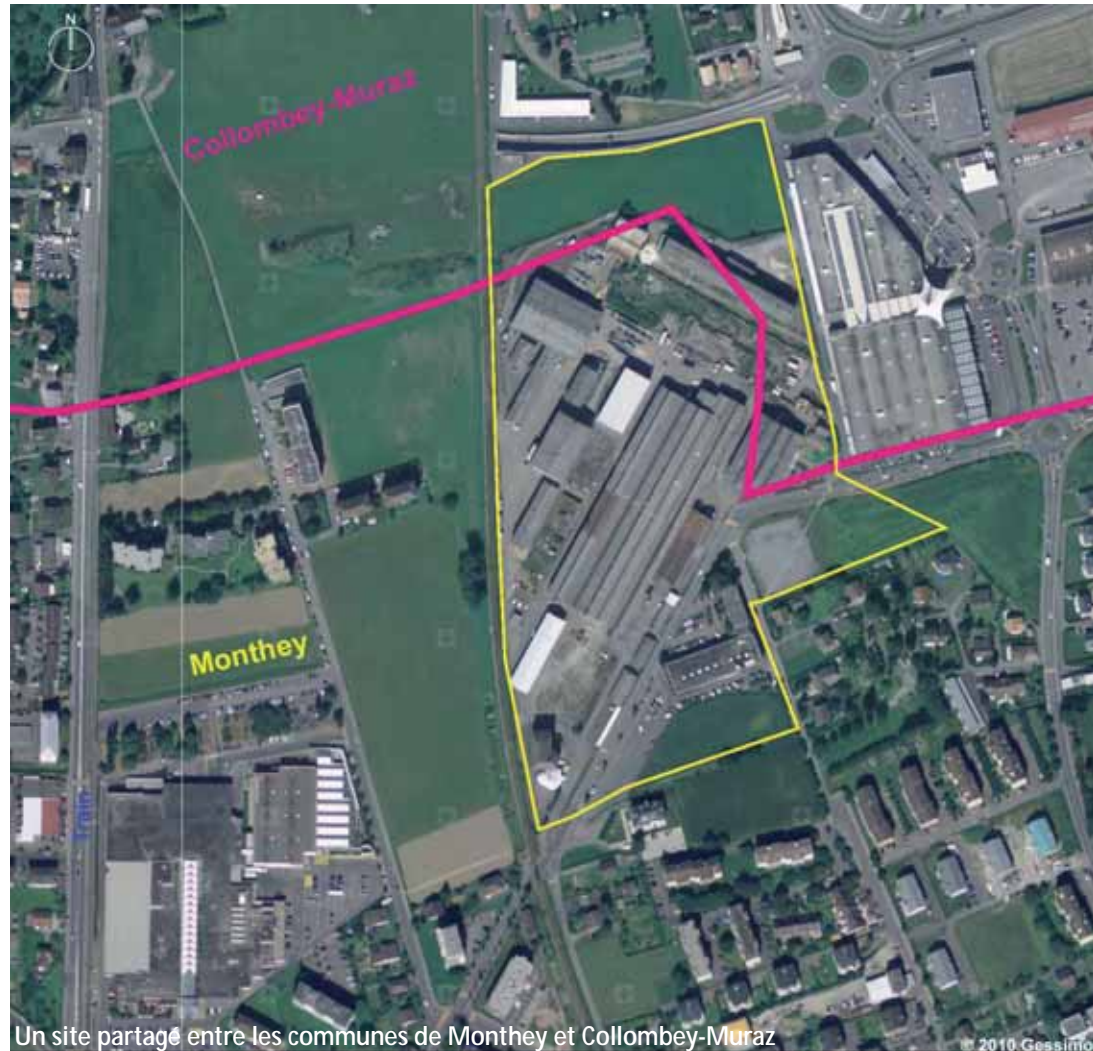
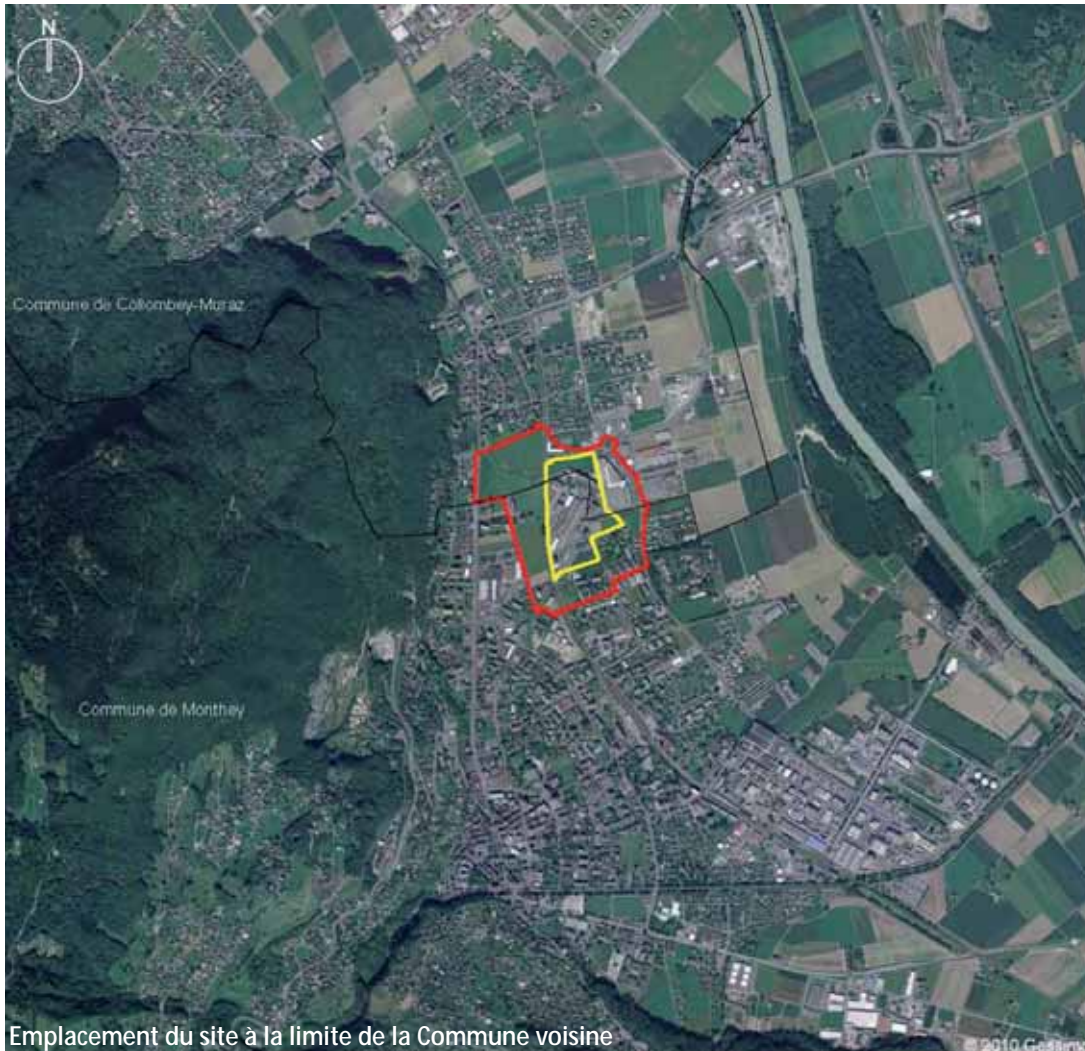


© 2010 Gessimo

CATEGORIE Urbaine/architecturale
SITUATION Monthey (VS) - Site «Clos-Donroux»
POPULATION Monthey : 16'350 habitants
Collombey-Muraz : 6'991 habitants
SITE D'ETUDE 37 ha
SITE DE PROJET 10.1 ha
SITE PROPOSE PAR Ville de Monthey
PROPRIETAIRES DU SITE Ville de Monthey, propriétaires privés
TYPE DE COMMANDE APRES LE CONCOURS :
Mandat de développement de projet.

TRANSFORMATION DU SITE
La zone industrielle de Clos-Donroux est située sur les communes de Monthey et Collombey-Muraz. Sa superficie totale est de 10 hectares. Jusqu'en 2003 cette zone accueillait l'entreprise Giovanola dont les bâtiments sont toujours présents. En 2008, la Commune de Monthey acquiert le terrain et, depuis, ceux-ci sont loués à différentes sociétés et associations. Autrefois situé en périphérie urbaine, le site de Clos-Donroux se trouve maintenant dans un quartier au développement rapide. La commune souhaite maîtriser le développement de ce périmètre et la création d'un quartier exemplaire. Bien que le terrain possède des contraintes et que la Commune émette des souhaits, la pertinence de la proposition et la méthode d'y parvenir demeurent prioritaires.

STRATEGIE DE LA VILLE
Les objectifs du projet sont de proposer un environnement de qualité accessible aux habitants de Monthey et de la région. L'intégration d'espaces professionnels, de logements à haute densité, d'infrastructures publiques et d'espaces publics doit permettre une cohésion interne mais aussi une cohérence externe au périmètre de projet. L'enjeu est donc de créer un quartier vivant et attractif dans une relation cohérente avec le centre ville, autant pour des sociétés et associations que pour de nouveaux habitants et visiteurs. Pour un attrait étendu, une salle polyvalente de 3 à 5 milles personnes est à intégrer au projet.



DEFINITION DU SITE

La Ville de Monthey est située au pied des Alpes suisses et proche de l'arc lémanique.

Cette situation géographique lui confère des atouts considérables.

Le site de projet est issu de l'ère industrielle qui a fortement marqué la région.

L'entreprise Giovanola était propriétaire de la majorité du site proposé.

La parcelle est entourée de différents éléments urbains.

Deux zones commerciales d'importance régionale se situent à l'Est et à l'Ouest du site.

Une ligne de chemin de fer régionale longe le terrain à l'Ouest.

Des zones d'habitations se situent de part et d'autre du site.

NOUVELLE MOBILITE

La ligne de chemin de fer longeant le site de projet sur l'Ouest devrait être modifiée par l'ajout d'une deuxième ligne régionale actuellement située à l'Ouest de la zone d'étude. C'est donc un atout pour favoriser le dynamisme et l'intégration du futur projet. La perméabilité aux mobilités douces est primordiale. La qualité des parcours et les proximités des fonctions favoriseront leur choix.

NOUVEAUX MODES DE VIE

La Commune souhaite se donner les moyens de construire sur le site de «Clos-Donroux» les prémices de la ville de demain.

L'ambition du projet est de créer un nouveau pôle d'attraction qui permette de compléter la configuration radioconcentrique des communes voisines.

Ainsi, les zones considérées comme périphériques devront s'intégrer dans une logique urbaine active.

C'est pour cette raison qu'un accent est porté sur les espaces publics de qualité pour renforcer le caractère vivable de la zone.

NOUVEL ENVIRONNEMENT DURABLE

Le développement durable doit être intégré de manière naturelle dans le projet et surtout perceptible dans la qualité de vie des utilisateurs. Cette notion doit permettre un attrait sur le long terme.

C'est aussi dans les étapes de réalisations que cette notion peut être perceptible.

L'utilisation d'un réseau de chauffage à distance pourra renforcer cette dimension.

europan 11 - Suisse - Monthey



© 2010 Gessimo
Prises de vues semi-aériennes sans et avec le site de projet



europan 11 - Suisse - Monthey



Terrains au Nord sur Collombey-Muraz



La pointe Sud du site avec vue sur l'entrée de la ville



L'entrée du site à réaménager



Halle n° 4 à démolir



Halle n° 9 à conserver



Halle n° 9 devant être conservée